

Formulaire de promesse de versement de la Taxe d'apprentissage 2023

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Nom du responsable du versement :

Entreprise :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Code APE :

N° SIRET :

Montant du versement :

Attribution :

..... UAI de la Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay : 0912 472T

Obligatoirement précédée de la mention "*Diplôme de docteur en pharmacie*"

ex. : "Diplôme de docteur en pharmacie - Master Management de la qualité"

Le fléchage du montant de votre solde de la Taxe d'Apprentissage vers la Faculté de Pharmacie est à faire avant le 7 SEPTEMBRE 2023.

Retrouvez la liste des formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage sur notre site internet www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage

Retournez ce présent formulaire :

• Par courrier, à l'adresse :
Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay
Service Financier
Bâtiment Henri Moissan, 17 avenue des Sciences, 91400 Orsay

• Par mail : sandrine.becuwe@universite-paris-saclay.fr
Votre contact : Sandrine BECUWE (01 80 00 60 53)

• Vous pouvez remplir ce formulaire en ligne à l'adresse suivante :
www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage